



04/2024

DECISION DU MAIRE

MARCHE PUBLIC 2024F01 RELATIF AUX ETUDES DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE ET LOGEMENTS DE FONCTION DES PROFESSIONNELS DE SANTE

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation d'attribution au Maire,

VU le code de la commande publique en date du 1^{er} avril 2019,

CONSIDERANT que la proposition du cabinet d'architectes MUR ARCHITECTES concernant la prestation de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison de santé et logements de fonction des professionnels de santé correspond aux besoins de la Commune,

DECIDE

DE CONCLURE le marché public de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison de santé et de logements de fonction des professionnels de santé avec le cabinet d'architectes MUR ARCHITECTES, n°SIRET 837 758 382 00035, dont le siège social est situé au 13, rue de l'Héronnière, 44000 NANTES,

DE DIRE que les coûts des prestations sont les suivants :

PRESTATION DE BASE telle que définie et décomposée dans l'acte d'engagement : 49 725€ HT soit 59 670€ TTC
OPC : 9 000,00 € HT soit 10 800,00 € TTC
Coordination SSI : 1 950,00 € HT soit 2 340,00 € TTC

DE DIRE que le Maire de Frossay et le comptable public assignataire de Pornic sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

FAIT à Frossay, le 13 juin 2024,

Pour ampliation conforme au registre,

Le Maire,



Sylvain SCHERER

Accusé de réception en préfecture
044-214400616-20240613-D04-2024-DE
Date de télétransmission : 13/06/2024
Date de réception préfecture : 13/06/2024